

**CUMUL RSA ET SALAIRES D'UNE REPRISE D'EMPLOI
POUR CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS
DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021**

Face à l'épidémie de COVID-19 pour contribuer à la continuité des missions économiques essentielles durant cette période, et soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion vers l'emploi, il est procédé, pour le calcul des droits au RSA, à la neutralisation des salaires issus d'une reprise d'emploi pour deux trimestres de droits au maximum.

Conformément au Règlement des Décisions d'Opportunités du Conseil Départemental de la Côte-d'Or voté le 25 janvier 2021, et sous réserve que l'ensemble des conditions requises pour bénéficier du RSA soient remplies, la neutralisation concerne les salaires issus d'une reprise d'emploi entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021, dans un secteur professionnel, rencontrant des difficultés de recrutement (la liste des secteurs concernés est défini par le Département et consultable sur le site www.cotedor.fr).

Nom : _____

Prénom : _____

N° Allocataire (MSA ou CAF) : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom de l'employeur : _____

Emploi occupé : _____

Secteur professionnel concerné :

- Bâtiment et travaux publics
- Aide à la personne
- Médico-social
- Industrie agroalimentaire
- Transport
- Logistique Agriculture et viticulture

Date de signature du contrat de travail : _____

Je soussigné Mme/M _____

Certifie exactes les informations renseignées dans le présent formulaire, et atteste reprendre un emploi après une période d'inactivité. Je déclare avoir été sans emploi depuis :

- moins d'un mois,
- entre un et six mois,
- plus de 6 mois.

Fait à (Ville) _____

Le (Date) : _____

Signature :